



## Traité Péa

### Michna 4 - Chapitre 3

הָאֲמָהוֹת שֶׁל בְּצָלִים, תִּיבוֹת בַּפֶּאָה.  
וְרַבִּי יוֹסִי פוֹטֵר.

מִלְבָּנוֹת הַבְּצָלִים שֶׁבֵּין הַיֵּרֶק, רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר, פֶּאָה מִכָּל אֶחָד  
וְאֶחָד.

וְחֲכָמִים אוֹמְרִים, מֵאֶחָד עַל הַכֹּל.

Les têtes d'oignons (laissés en terre pour donner des graines) sont astreintes à la Péa. Rabbi Yossé les exempte.  
Les rangées d'oignons éparpillées parmi les autres légumes, Rabbi Yossé dit : "[on donnera] la Péa pour chaque  
rangée" et les Sages disent : "une Péa pour tout le champ".



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)